

# Grand Paris Express

## Estimation des besoins en hôtellerie Et sites touristiques

# Objectifs et périmètre

Paris est aujourd'hui l'une des 1ères destinations touristiques mondiales leaders avec plus de **30 millions d'arrivées hôtelières par an.**



**Ces arrivées se concentrent majoritairement à Paris ou à proximité de sites touristiques** comme Disneyland Paris et des aéroports.

**La création de la métropole du Grand Paris et du Grand Paris Express**, offre l'opportunité de modifier cette donne :



**Opportunités communes concernées :**

- 1/ Capturer une clientèle se rendant dans un site touristique d'affaires ou de loisirs,
- 2/ Améliorer l'attractivité touristique grâce à une meilleure accessibilité **sous réserve de proposer une offre d'hébergements ainsi que des sites touristiques adaptés et attractifs.**

Dans ce contexte, le CRT Ile de France se dote **d'une étude permettant de mesurer le potentiel de développement d'une offre d'hébergements touristiques et d'équipements de loisirs dans les communes proches des gares desservies par le Grand Paris Express**, avec pour objectif de favoriser une cohérence et l'attractivité de cette offre.

### 68 Nouvelles gares et 200 Km de réseaux ferrés

Lignes	Trajets	km	Nb gares	Ouvertures Prévisionnelles
Ligne 15	Rocade proche de Paris <i>Trajet de banlieue à banlieue</i>	75 KM	36	2022-2030
Ligne 16	Grand contournement de Paris par l'est	27,5 KM	10	2022-2024
Ligne 17	Ligne traversante Nord	25 KM	9	2023-2030
Ligne 18	Grande rocade sud ouest	50 KM	13	A partir de 2023

Les besoins liés aux extensions des 2 lignes existantes (ligne 14 et 11) n'ont pas été explorés dans le rapport

## 68 gares

Les gares desservent les communes le long des 4 futures lignes du métro du grand Paris (lignes 15, 16, 17, 18) et de l'extension des lignes 11 et 14.

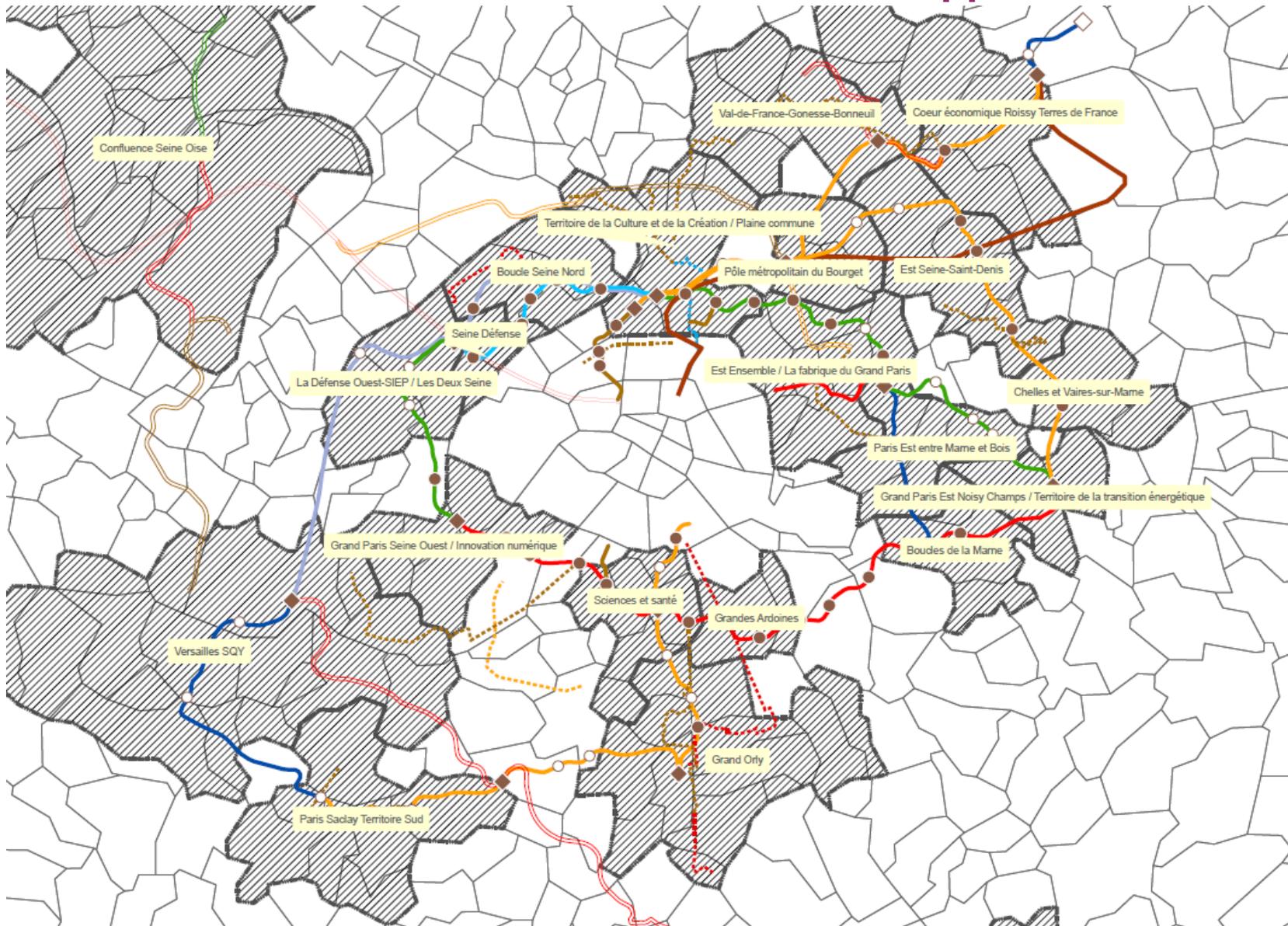
## 18 CDT

Sur les périmètres de communes regroupées par un projet de territoire autour des gares, les Contrats de développement territorial (CDT) définissent une stratégie de développement territorial articulant les domaines de l'urbanisme, du logement, des transports, de l'environnement et du développement économique et culturel.

## 14 hubs

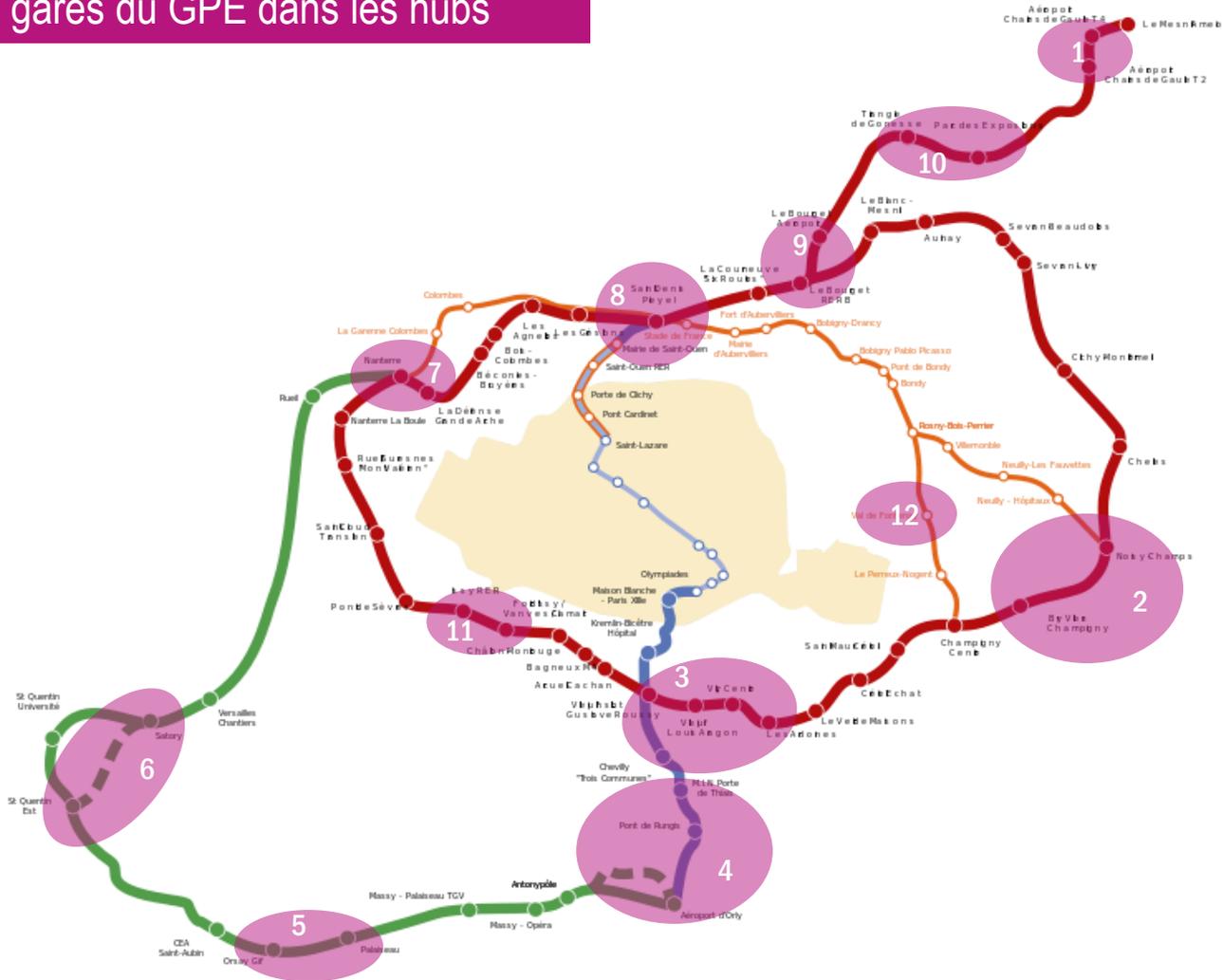
- ⇒ les **Hubs internationaux**, territoire dont la visibilité internationale est liée à la proximité d'un aéroport, d'un grand quartier d'affaires ou d'un grand pôle de recherche.
- ⇒ les **Territoires innovants de la Métropole**, quartiers de futures gares, insérés dans la ville existante ;
- ⇒ Et les territoire bénéficiant **d'opérations d'aménagement** à potentiel métropolitain de moindre taille

# Périmètres des Contrats de Développement Territorial



# 12 hubs desservis par le Grand Paris Express

28 gares du GPE dans les hubs



- 1 Grand Roissy
- 2 Cité Descartes
- 3 Seine Amont  
Vallée de La Bièvre
- 4 Orly/ Rungis
- 5 Paris / Saclay
- 6 Satory / Saint-Quentin  
en Yvelines Versailles
- 7 La Défense Seine Arche
- 8 Saint Denis Pleyel
- 9 Le Bourget Aéroport
- 10 Triangle de Gonesse
- 11 Val de Seine
- 12 Val de Fontenay
- 13 Marnes la Vallée Est
- 14 Grand Paris Sud

## 1 . Critères impactant le développement hôtelier et touristique

- **Activités économiques** et entreprises.
  - **Projets économiques majeurs** et évaluation de l'impact de ces projets sur la demande en hébergement marchand
- **Sites touristiques** et de leur niveau d'attractivité (international à local)
  - **Projets touristiques** et évaluation de l'impact de ces projets sur la demande en hébergement marchand
- Capacité **des hébergements marchands** : **caractéristiques de l'hôtellerie et la para-hôtelière** et la capacité des autres hébergements marchands (campings, meublés, auberges de jeunesse).
  - **Projets hôteliers déjà prévus**
- **Performances** hôtelières et para-hôtelières au global et par segment
  - **Projection de la demande en fonction des projets** (économiques, touristiques hôteliers)

## 2. Cartographie de l'environnement immédiat de chaque gare GPE

- Identification des trois zones isochrones définies par l'accessibilité à pied depuis la gare en **5,10 et 15 minutes**.
- Localisation et inventaire des sites touristiques, projets économiques et touristiques majeurs et des hébergements marchands

## 3. Préconisations pour chaque gare

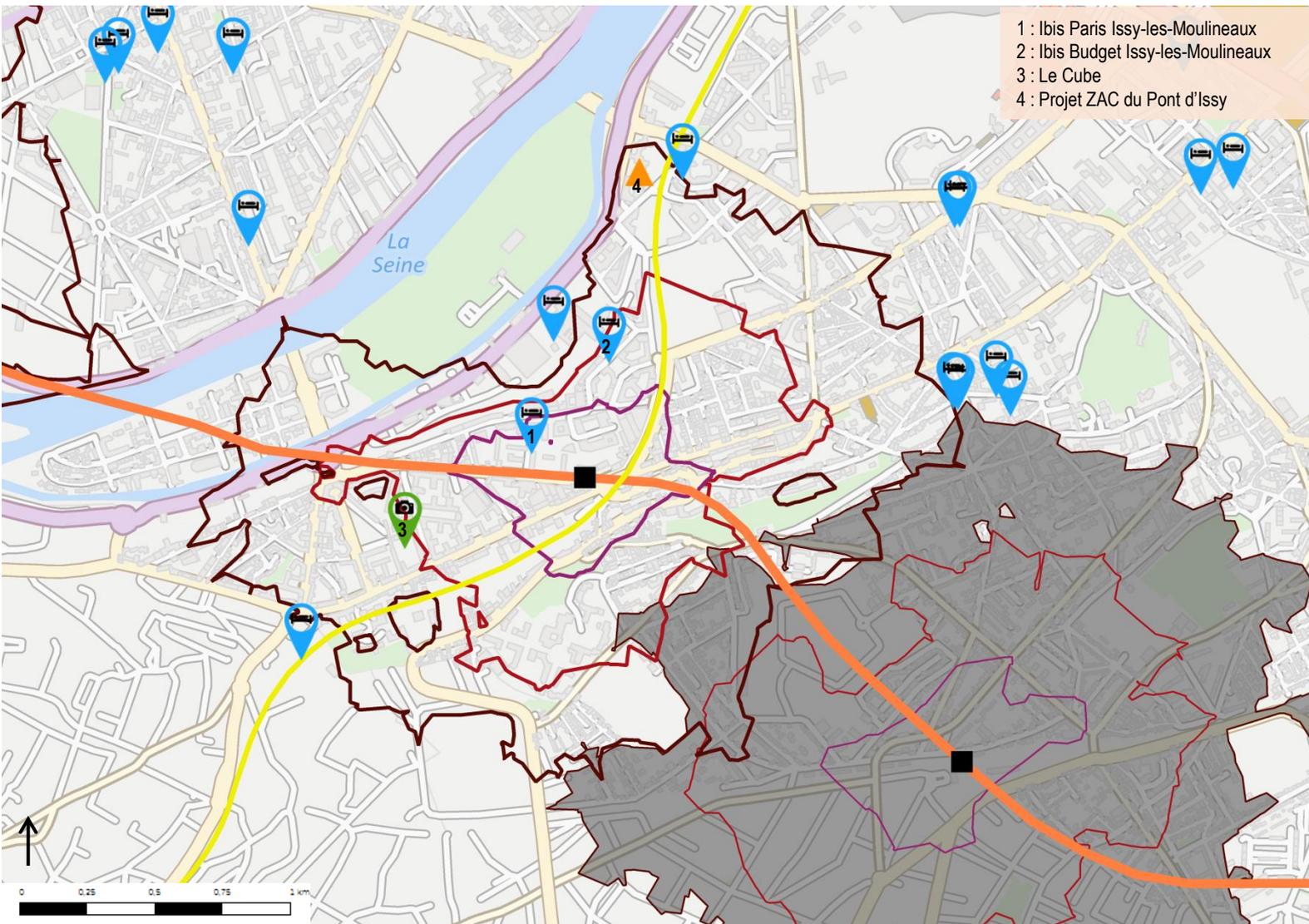
## 4. Retombées économiques à l'échelle des communes

# Développement offre touristique dans les zones isochrones

Exemple : Issy RER – Ligne 15

Temps d'accessibilité piéton (en mn)

5 10 15



Grand Paris Express

Ligne 15 ; 2022

Gare GPE

Transports en commun existants

RER C

Hébergements



Hôtels et résidences

Sites touristiques



Intérêt national  
Intérêt international



Intérêt régional



Intérêt local



Port de Plaisance

Projets



Économique



Touristique

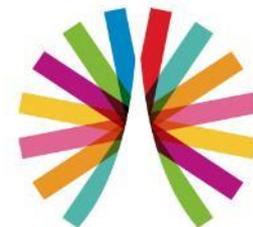


Hébergement

# Préconisations

## Opportunités de développement

HUBS	Projet hôteliers déjà prévus	Opportunité supplémentaire En hôtellerie	Projet touristique	Opportunité supplémentaire En tourisme
La Défense Seine Arche	Oui	Faible	Oui	Oui
Triangle de Gonesse	Oui	Forte	Oui	Non
Val de Fontenay	Non	Moyenne	Non	Non
Le Bourget Aéroport	Non	Moyenne	Oui	Non
Saint Denis Pleyel	Oui	Forte	Oui	Non
Cité Descartes	Oui	Moyenne	Non	Oui
Paris / Saclay	Oui	Forte	Non	Oui
Grand Roissy	Oui	Faible	Non	Non
Orly/ Rungis	Oui	Forte	Oui	Non
Val de Seine	Non	Moyenne	Non	Non
Seine Amont Vallée de La Bièvre	Non	Forte	Non	Non
Satory / Saint-Quentin en Yvelines Versailles	Non	Faible	Non	Non



**Merci de votre attention**

